

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal**  
**Du 09 Avril 2018 à 20 h 00**

Par suite d'une convocation en date du 26 Mars 2018, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, se sont réunis à la mairie de Buais-les-Monts « 23 route de le Teilleul » le 09 Avril 2018 à 20h00.

**Etaient présents :**

BOISHY Martine	BOUDRY Marc		COURTEILLE Eric	DESLOGES Gilbert
FERMIN Joelle	GAOUYAT Claude			
		JEHAN Gabriel		LEBOISNE Sébastien
LELIEVRE Aline	LEMOUSSU Joël	LUQUET Philippe	PARIS Jean-Claude	PARIS Solange
PETITPAS Robert		ROUPENEL Rolande		

**Absents :** Antoine GAUCHER, Eric GRASMENIL, Patrice LANGLOIS, Marcel POIRIER, Gilles VAUFLEURY, Maryline GUERIN, Ludovic GUERIN,

**Pouvoirs :** Patricia HUDSON à Philippe LUQUET  
 Françoise CHARPENTIER à Rolande ROUPENEL

**Absents excusés (1)**

**Secrétaire de séance :** Sébastien LEBOISNE

Points en plus :

- 1) **Approbation du compte-rendu du 19 Février 2018**

Compte-rendu adopté à l'unanimité par l'ensemble du conseil présent.

## 2) Vote des Comptes Administratifs & Gestion 2017

Monsieur Charles, trésorier, présente les comptes de gestion (C.G.). Monsieur Courteille présente les comptes administratifs (C.A.) pour la commune, l'assainissement, le lotissement les Camélias pour l'année 2017.

### Budget commune :

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	567 291.16	339 584.13
Investissement	389 712.93	358 021.39

### Le résultat de l'exercice :

+ 144 923.82 € excédent de fonctionnement

### Budget assainissement :

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	27 442.16	27 321.09
Investissement	60 812.38	26 726.28

### Le résultat de l'exercice :

+ 11 983.21 € excédent de fonctionnement

### Budget lotissement Les Camélias :

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	164 010.00	184 824.42
Investissement	188 824.42	161 000.00

**Le résultat de l'exercice :**

**+ 2 581.76 € excédent de fonctionnement**

Pour le budget « annexe » lotissement Les Camélias, se sont principalement des opérations d'ordre.

L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2017.

### **Vote des Budgets Primitifs 2018**

#### **Budget Communal :**

- Fonctionnement : 858 549.70 €
- Investissement : 1 220 296.52 €

#### **Budget Assainissement :**

- Fonctionnement : 38 583.28 €
- Investissement : 67 639.13 €

#### **Budget Lotissement les Camélias :**

- Fonctionnement : 188 401.58 €
- Investissement : 191 406.58 €

#### **L'ensemble du conseil délibère**

- 11 conseillers votent **POUR**
- 04 conseillers votent **CONTRE**

### 3) Délibération « Admission en non-valeurs » (mail du trésorier)

Monsieur le Maire a présenté le rapport de M. CHARLES, comptable public concernant une demande d'admission en non-valeur des produits communaux irrécouvrables en date du 07 Mars 2018, dont le montant est de 76.55 € sur le budget commune.

Par conséquence, le Conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- DECIDE de mandater cette admission en non-valeur pour la somme de 76.55 € au compte 6541 sur le budget commune.

### 4) Révision des tarifs des salles et concessions cimetières

Monsieur Courteille explique que la commission Patrimoine, Gestion Cimetière doit se réunir pour revoir l'ensemble des tarifs concernant les tarifs de location des salles ainsi que les tarifs des concessions cimetières.

### 5) Vote des taux d'impositions 2018.

Concernant le vote des taux d'impositions 2018, la commune décide de ne pas augmenter les taux.

Taxe d'habitation	7.71 %
Taxe foncière bâtie	20.28 %
Taxe foncière non bâtie	18.27 %

Produit fiscal attendu : 142 999 €

6) Vote de l'ensemble de l'enveloppe des subventions (le détail sera voté lors d'une prochaine réunion).

Afin de présenter une proposition au conseil lors d'une prochaine séance, Monsieur le Maire demande à ce qu'une commission Finances se réunisse pour proposer les montants des subventions.

7) Informations sur la prise en charge éventuelle de compétence du SDEM sur une chaudière à bois déchiqueté.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion est prévue le Vendredi 20 avril 2018 à 10 heures à la mairie de Buais, avec le SDEM, l'architecte et l'ensemble du Conseil Municipal. Cette réunion a pour but d'expliquer une éventuelle prise en charge de compétence du Sdem sur une chaudière à bois déchiqueté pour la réhabilitation de la Cour Camille Claudel.

8) Devis Jossomme (Dépose de la charpente et de la couverture du lavoir)

Annexe 2

Monsieur Courteille présente le devis de l'entreprise Jossomme concernant la dépose de la couverture, de la charpente, du bardage du lavoir

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 1 296.00€ TTC.

9) Proposition de la Société STGS concernant la réalisation de contrôle technique des hydrants et des réserves à incendie de la commune. Annexe 3

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu du SDeau 50 concernant une convention pour les prestations d'entretien des hydrants et réserves d'incendie Communaux.

Il rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) relève de la compétence communale et précise son nouveau cadre juridique.

Cette convention présente 3 types de prestations. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de retenir la prestation n°1 qui consiste à la réalisation du contrôle technique périodique obligatoire destiné à évaluer la capacité des hydrants.

#### 10) Proposition devis Carto-Réseaux (Annexe 4)

Monsieur le Maire fait lecture du devis de Carto-Réseaux concernant la mise à jour des réseaux EP et EU sur la commune de Buais-les-Monts pour les intégrer au guichet unique. Le conseil municipal a décidé de prendre le 1<sup>er</sup> devis. Ce devis concerne l'appui technique à la mise en conformité réglementaire du réseau d'assainissement collectif : création des zones d'implantation des ouvrages (ZIO) à partir des plans existants et import sur le Guichet Unique.

Monsieur Luquet s'est proposé de travailler sur le sujet.

#### 11) Questions diverses

Courrier de Monsieur et Madame ROUSSARD :

Monsieur le Maire procède à la lecture de ce courrier devant l'ensemble du Conseil Municipal. En effet, Mr et Mme ROUSSARD acceptent la proposition du conseil, c'est-à-dire que la commune achèterait le terrain nu et vide de tous gravats. La commune doit conserver le mur de soutien au niveau du parking.

Monsieur le maire a participé à une réunion de chantier concernant la sécurisation de la RD 976 dans le bourg de St Symphorien des Monts. Lors de cette réunion, il a été évoqué les soucis de réseau EU et EP. En ce qui concerne le réseau d'eau usées, le conseil a délibéré pour un assainissement non collectif. De plus, le réseau d'eau pluvial est du ressort communal, il manque une longueur de 80 mètres environ pour terminer le réseau jusqu'au panneau d'entrée du Bois Léger direction St Hilaire. La commune a demandé un devis auprès de l'entreprise Mongodin.

Madame PARIS : Quel devis est sélectionné pour le fleurissement de la commune ?  
Après plusieurs réponses de la commission environnement, le devis se porte sur les lierres.

Monsieur le Maire explique que le piano servant à la cuisson de l'ancienne cantine n'est plus en état de marche, il faudra trouver une gazinière en attendant.

Madame Paris explique qu'il y a un déficit de trousseaux de clés à la cantine.

**Heure de fin de la réunion : Minuit**